

L'UDDEN13 une association au service de tous les DDEN des Bouches-du-Rhône depuis 50 ans pour soutenir l'école publique, gratuite et laïque



L'édito du président Charly PIRANI

Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s DDEN, Madame, Monsieur,

Nous nous retrouvons à l'occasion de cette lettre d'Infos N°20 alors que le troisième trimestre de l'année scolaire 2023 / 2024 est déjà commencé. Durant ces deux derniers mois, l'activité des collègues DDEN s'est maintenue au plus près des écoles dont nous assurons le suivi.

Les seconds conseils d'école de l'année se sont réunis avant et après les vacances de printemps et les bilans des délégations DDEN en circonscriptions n'ont pas encore tous pu se tenir. Nous avons émis le souhait lors de notre dernier rendez-vous avec le DASEN (voir la synthèse des bilans 2023 qui lui a été remis) que votre réunion trimestrielle, faite généralement dans les locaux de l'Inspection de la circonscription, puisse au moins une fois dans l'année vous permettre d'échanger avec l'IEN. **Il vous appartient avec votre président de délégation de faire progresser cette pratique.**



Les rencontres avec les élus en charge des locaux scolaires sont tout aussi nécessaires. Elles s'organisent naturellement dans les petites communes par contre vos retours montrent qu'elles sont souvent plus difficiles à programmer dans celles de taille plus importante.

A Marseille, pour la deuxième année consécutive, tous les DDEN ont été réunis en Mairie centrale. Cette rencontre a été l'occasion de faire un point avec les élus sur les grands projets que la Ville met en œuvre autour de la scolarisation des élèves, la rénovation du bâti, l'organisation des services de la Direction de l'Éducation, les activités de la pause méridienne, les ATSEM, la restauration scolaire... Un document élaboré avec les dix Présidents des délégations marseillaises dont nous avons la présidence a été remis à chaque adjoint présent. Nous espérons une réponse aux questions qui n'ont pas pu être abordées en séance, faute de temps.

Ecole publique = Ecole privée ?

La ville de Marseille vient de décider d'attribuer pour la deuxième fois, un kit de fournitures sco-

laires aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Nous nous en réjouissons, en effet cette aide est la bienvenue en période de rentrée, pour alléger la facture des dépenses scolaires. Mais une ombre plane sur cette mesure : les élèves des établissements privés sous contrat en bénéficieront également !

La Mairie justifie cette mesure : il s'agit « de s'assurer que cet argent serve le même objectif : aider les familles de tous les élèves marseillais à passer ce moment difficile de la rentrée ». Leur financement sera déduit du forfait communal que la municipalité doit verser aux écoles privées sous contrat.

En tant que DDEN, nous sommes forcés de constater que la banalisation de l'enseignement privé se structure et nous trouvons cela bien regrettable. Nous serons toujours présents pour rappeler que seule l'école publique laïque scolarise tous les jeunes. Elle doit rester la priorité du pays.

Nos prochains rendez-vous :

- Depuis septembre 2023, les deux expositions du Livre Géant de la Laïcité du Conseil Départemental et celle de l'OLPA circulent. L'UDDEN 13 accompagne les classes de CM qui visitent cette exposition. Nous réunissons les bénévoles qui se sont investis sur ce projet le samedi 1^{er} juin pour faire un premier bilan de cette opération.
- Une réunion d'échanges des pratiques et de formation sera organisée le samedi 22 juin, en direction des nouveaux DDEN qui n'ont pas pu participer aux sessions de formations que nous avons organisées.
- Il reste encore quelques places, pour toutes informations contactez-nous : udden13@free.fr

Ils ont participé à la réalisation de cette lettre :

Jean-Luc Clément, Annie Gal, Marcel Mougin, Charly Pirani, Michèle Nicolai, Michèle Solère, Anne-Marie Vinaixa

Lettre n° 20



Les petits violons des calanques

Vous les avez peut-être reconnus, avec leur tee-shirt jaune ? Ce sont "les petits violons des Calanques" élèves du groupe scolaire du même nom habitant pour la plupart la cité de la Cayolle dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille.

Malgré une rentrée scolaire très anxiogène pour cause de guerre de territoires entre dealers, ces enfants ont repris avec courage et sérieux, non seulement leurs activités scolaires, mais aussi, pour certains leur activité musicale. Grâce à l'initiative du CIQ de quartier et à l'association "Notes en couleurs", cette école primaire propose depuis plusieurs années des cours de violons à l'heure du déjeuner.

Cette année "les petits violons des Calanques" ont donné un concert au mois de mars, véritable dialogue musical avec des enfants d'une ONG de favelas de Rio de Janeiro.

Ces deux associations poursuivent le même but, à savoir établir du lien social et une intégration intercommunautaire. Elles sont aussi persuadées que donner un instrument de musique à un enfant est le meilleur vecteur d'éveil et d'équilibre.

Ce concert était retransmis en visioconférence, en direct avec le Brésil dans l'auditorium des Beaux-

Arts de Luminy en présence du Consul du Brésil, de l'adjoint à la Culture et de l'adjointe à la Petite enfance de Marseille, de nombreux parents et enseignants et de la DDEN du secteur.

Des applaudissements nourris ont clôturé cette prestation.

Les "petits violons" vont poursuivre leurs activités musicales avec une tournée à Paris fin mai début juin avec au programme la visite du château de Versailles.

Nous les félicitons pour tous leurs efforts et leur souhaitons encore de beaux concerts. " La musique étant un véritable chemin d'éducation ", ces enfants sont sur la bonne voie.



L'égalité Filles / Garçons dans les politiques éducatives

A l'occasion du renouvellement du Projet éducatif de territoire (PEDT), la Ville de Marseille a convoqué tout un panel de porteurs de projets associatifs et représentants d'organismes publics, pour lancer la réflexion entre professionnels autour des enjeux d'égalité et notamment la place des filles dans l'animation en lien avec les ACM, aussi bien périscolaire qu'extrascolaire.

L'objectif était de dresser un état des lieux des pratiques, d'associer des professionnels sensibilisés à ce sujet et/ou ayant déjà organisé des espaces d'égalité ou souhaitant le faire.

Présenté comme point d'étape dans l'élaboration des objectifs du PEDT, cet échange a donné lieu à un temps d'information animé par le CIDFF des Bouches-du-Rhône (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles). L'UDDEN 13 était invitée à participer à cette réflexion.

S'appuyant sur des travaux menés au Québec, la réflexion a été lancée autour 3 axes : l'espace des ACM, un tiers lieu où se révèlent et se créent des sociabilités entre pairs ; l'augmentation des discriminations entre filles et garçons perceptibles notamment chez les plus jeunes ; le projet de déconstruction des rôles entre filles et garçons qui passe par l'éducation. Pour conclure sur l'idée que « seule l'éducation non sexiste dès la petite enfance permettrait un changement de paradigme ».



Les échanges ont donné lieu à des productions par groupes, corroborant l'urgence éducative et sociale d'intégrer cette dimension dans les priorités du PEDT.

Des ressources pour agir en faveur de l'égalité filles-garçons à l'échelle de l'établissement

[Les enjeux de l'égalité filles-garçons](#)

[Ressources nationales et européennes pour l'égalité entre les filles et les garçons](#)

Aménagement d'une cour d'école, une bonne idée ça se partage !

Aux Cadeneaux, une cour d'école Eco-environnementale



Il est loin le temps des cours d'école bétonnées aux manèges en fer. Aux Pennes-Mirabeau, la ville a décidé de désimperméabiliser les cours

d'école notamment celle du groupe scolaire des Cadeneaux. Avec comme objectif un écoulement plus facile de l'eau dans les sols. Les panneaux de bois ajourés ont remplacé les grillages, les arbres sont entourés de bancs en bois, et l'enrobé bitumé a laissé la place à un matériau organo-minéral.

Pour combattre la chaleur, des brumisateurs ont été installés et des essences méditerranéennes plantées. Le Département a apporté son soutien financier à hauteur de 70 %. Si on ne veut pas que ces appareils soient un simple gadget, il faudra probablement mettre en place un entretien et un suivi technique, ce qui a dû être pris en compte par la commune.

Concernant le sol, la formule qui a été retenue paraît, aux yeux de l'équipe enseignante et de notre collègue DDEN qui intervient sur la Délégation des Pennes Mirabeau, être intéressante. Mieux que des copeaux recouvrant le sol, qui finissent par servir de projectiles et se retrouvent aussi, en maternelle, dans la bouche des enfants, ce nouvel enrobé semble donner satisfaction. L'idée excellente des brumisateurs est à souligner, avec toutefois une réserve sur leur fonctionnement dans le temps.

Le Pass-Colo, une victoire pour nos enfants !

Dès le 27 juillet dernier, l'UDDEN13 s'est félicitée de la mise en place de ce dispositif inédit permettant à tous les enfants de CM2 de bénéficier d'une aide pour partir en colonie de vacances. Notre association, membre de JPA13, a salué cette décision qui marque une étape significative dans la réalisation d'une revendication importante. Alors que la situation financière des familles se dégrade ces derniers mois, cette aide viendra offrir une bouffée d'air frais aux jeunes de ce pays ! **Nous demandons à tous nos collègues DDEN de relayer largement cette information dans les écoles de leur Délégation.**

Toutes les explications sont sur le site de la JPA <https://passcolo.ipa.asso.fr/pass-colo>

Pour l'année 2024, ce sont les enfants nés en 2013, et dont les responsables légaux auxquels ils sont rattachés ont un quotient familial inférieur ou égal à 1500 €, qui sont éligibles au Pass colo.

L'année des 11 ans est un moment charnière pour les enfants. Ils quittent l'école primaire et entrent au collège, un passage de l'enfance à la préadolescence qui invite à plus d'autonomie. Ce nouveau dispositif va permettre à tous les enfants, issus des classes modestes et moyennes, de bénéficier d'une expérience de vacances enrichissante et d'intensifier leur apprentissage vers l'autonomie.

Comment en bénéficier ? [Suivre le lien pour en savoir +](#)

Quels séjours sont éligibles ? Ils doivent être d'une durée minimale de 4 nuits / 5 jours et n'ont pas de durée maximale. Ils peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger. L'organisateur s'engage à accueillir tous les mineurs sans discrimination



dans le respect de l'ouverture à tous.

Enfin, les séjours doivent être déclarés auprès du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) compétent et organisés durant les vacances scolaires.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide sera calculé en fonction des revenus :

- 350 € d'aide pour les quotients familiaux inférieurs à 200 €
- 300 € d'aide pour les quotients familiaux entre 201 € et 700 €
- 250 € d'aide pour les quotients familiaux entre 701 € et 1200 €
- 200 € d'aide pour les quotients familiaux entre 1201 € et 1500 €

L'aide est directement versée aux organisateurs de séjours collectifs conventionnés Pass colo sur le principe de tiers-payant. Les familles devront régler uniquement le solde restant à leur charge.

Loi Rilhac et mise à jour des PPMS



La loi Rilhac a introduit la notion de plan de mise en sûreté, établi conjointement par les autorités académiques et les communes et non plus à la seule charge des directrices et directeurs d'école.

Nous avons appris par les DDEN que dans le département des municipalités avaient commencé à mettre à jour les PPMS. C'est le cas à St Martin de Crau où l'élu en charge des affaires scolaires a enclenché la démarche en incluant la formation de tous les personnels des cantines et des agents du périscolaire, ce qui n'était pas fait jusque-là. Interrogés, d'autres collègues se sont étonnés par contre du faible écho donné à ce projet alors que ce protocole, à juste titre, revêt une urgence absolue pour assurer la mise en sûreté des personnels et des élèves dans les écoles. Ils se demandent si les délais seront tenus.

Pour avoir un éclairage complet sur cette affaire, il faut se reporter à la circulaire du 8 juin 2023, parue au [BO N° 26 du 29 juin 2023](#). Elle précise que pour les écoles, ce ne sont pas les communes qui seront à la manœuvre, mais la DSDEN – Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Elle préparera pour chaque école la maquette d'un PPMS validé par la commune, le directeur de l'école, les services spécialisés. Dans les Bouches-du-Rhône, les services de la DSDEN s'organisent et les opérations de téléversement des PPMS actuels sur un site dédié seront primordiales.

En tant que DDEN, nous ne pouvons qu'apprécier l'écriture d'un document unifié pour les 2 catégories de PPMS (intrusion et risques majeurs). Nous serons attentifs au bon déroulement des opérations d'ici à 2028. Mais en attendant, les PPMS actuels restent valides.

Cf : voir la note de la Présidente Départementale envoyée à tous le DDEN des BDR : [suivre le lien](#)

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



L'indice de position sociale (IPS)

L'indice de position sociale des élèves (IPS) est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des [professions et catégories socioprofessionnelles \(PCS\)](#) des représentants légaux des élèves. L'[IPS d'un établissement scolaire](#) permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces établissements. Ces indices permettent de faire un état des lieux sur la mixité scolaire.

Pour établir un IPS, la Depp, le service de statistiques du ministère, a pris en compte de très nombreux critères : professions et niveaux d'études des parents, revenus, type de logement, capital culturel, implication des familles dans la scolarité des enfants... Certaines de ces données révèlent de fortes disparités, notamment entre les établissements privés et publics. Pour donner un ordre d'idée, la plus petite valeur pour les écoles est de 49, et la plus grande est de 155.

En principe, cet indicateur n'est pas destiné à com-

parer des établissements entre eux, il vise plutôt à fournir des outils d'analyse pour favoriser la mixité sociale. Il pourrait se substituer aux critères utilisés habituellement pour déterminer les REP et REP+.

Autre exemple, dans les écoles publiques de Marseille, la dotation par élève à disposition des enseignants pour couvrir l'achat de matériel pédagogique est revue. Jusqu'à présent, le barème comptait deux principaux niveaux : 42 euros en éducation prioritaire, 38 euros sinon. Le nouveau barème se calquera sur l'indice de position sociale (IPS), calculé par l'Éducation nationale pour refléter les caractéristiques socio-économiques des enfants accueillis. "422 écoles [sur 470] verront leurs moyens augmenter". Pour les établissements affichant un IPS "bas", le forfait passera à 46 euros, les IPS "moyen" passeront de 38 à 42 euros, voire 44 grâce à un bonus "mixité sociale". Seuls les IPS "élevés" resteront à 38 euros.

L'annonce de la mairie de Marseille de moduler la dotation par élève en tenant compte de l'IPS va permettre à l'école Calanques de Sormiou, "qui n'est pas dans l'éducation prioritaire mais en présente toutes les caractéristiques" de voir ses moyens augmenter.

Cliquer pour trouver l'Indice de position sociale de toutes les écoles élémentaires en France